



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Armements et équipements

Question écrite n° 66497

Texte de la question

La plupart des munitions actuellement en service dans les armées françaises présentent un risque important de détonation aux agressions d'incendie et d'éclats, ainsi qu'un risque de propagation aux munitions voisines et donc une probabilité importante de détonation en masse. Ces accidents sont susceptibles d'advenir au cours de toutes les phases logistiques (stockage, transport) et opérationnelles de la vie d'une munition. Or la Société nationale des poudres et explosifs a mis au point une munition à risques atténués (MURAT), qui constitue une solution majeure pour : la réduction des distances de sécurité aux routes et aux habitations et la réduction des risques dus au transport et aux manipulations ; l'accroissement de la sécurité des munitions embarquées, permettant ainsi d'améliorer la survivabilité des plates-formes de combat. M Daniel Colin, demande à M le ministre de la défense s'il est envisagé de doter les armées françaises d'une telle munition et à quelle date on peut raisonnablement concevoir qu'elles en soient dotées.

Texte de la réponse

Reponse. - Le problème de la sécurité des munitions conventionnelles n'a pas échappé au ministère de la défense qui a d'ores et déjà retenu le concept de munition à risques atténués pour le programme du porte-avions Charles de Gaulle. Pour ce qui concerne les munitions conventionnelles non embarquées, un groupe de travail, présidé par l'inspecteur de l'armement pour les poudres et explosifs et associant la délégation générale pour l'armement et les états-majors, a été chargé de mener une réflexion en vue de définir une doctrine nationale sur le sujet. Il a par ailleurs été demandé aux services concernés de la délégation générale pour l'armement de procéder à une étude sur la sécurité dans les programmes de munitions en cours, qu'ils soient au stade de la conception ou en phase de développement. Un redeploiement des investissements en matière de stockage des munitions est enfin recherché pour favoriser le financement des travaux relatifs aux munitions à risques atténués. En l'état actuel de ces études, il n'est pas possible de se prononcer sur la date à laquelle nos armées seront dotées de ce type de munitions.

Données clés

Auteur : [M. Colin Daniel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66497

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 171